

# Commission Départementale d'Aménagement Commercial

## A désigner : 4 élus

- un représentant des maires titulaire *et un représentant suppléant*
- un représentant des intercommunalités titulaire *et un représentant suppléant*

Fréquence et Lieu : fréquence non régulière, approximativement selon le nombre de dossiers, tous les mois ou tous les 2 mois (durée 2 heures environ) à Quimper.

Le dépôt d'un dossier jugé complet engendre la nécessité de réunir la commission.

## **Quorum à respecter**

## Mission :

La commission départementale d'aménagement commercial a pour objet d'autoriser (ou de refuser) les projets d'implantations de surfaces commerciales excédant un certain seuil (Cf. art L752-1 et suivants du code du commerce).

Il s'agit d'une des rares commissions administratives rendant non pas des avis mais des décisions.

Composée très majoritairement d'élus, le représentant de l'Etat ne prend pas part au vote.

A noter : tous les échanges (transmission de dossiers, rapports, convocations, décisions...) se font obligatoirement par LRAR.

A noter : l'art 42 de la loi N°2014-626 du 18 juin 2014, relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises (ACTPE) dispose que :

« Lorsque l'un des élus détient plusieurs mandats mentionnés aux a à g du présent 1°, il ne siège qu'au titre de l'un de ses mandats. Le cas échéant, le ou les organes délibérants dont il est issu désignent son remplaçant pour chacun des mandats au titre desquels il ne peut siéger ».

C'est pourquoi selon la préfecture « il paraîtrait hautement souhaitable qu'un remplaçant soit également désigné pour chacun de ces membres, le cumul de mandats maire/président d'EPCI étant fréquent, et le maire de la commune d'implantation du projet examiné ne pouvant siéger, en tout état de cause, en CDAC qu'en cette seule qualité. »

## Désignation AMF 29 :

	Titulaires	Suppléants
<b>Représentants des maires</b>	Marc JEZEQUEL, <i>Maire de Saint-Thonan</i>	Henri LELIAS, <i>Adjoint au Maire de Lannilis</i>
<b>Représentants des intercommunalités</b>	Christian JOLIVET, <i>Vice-Président de la C.C. du Haut Pays Bigouden</i>	Christine ZAMUNER, <i>Vice-Présidente de la C.C. du Pays Bigouden Sud</i>

Mise à jour : 1<sup>er</sup> décembre 2016